



Le Secrétariat Général de l'Organisation des Capitales et Villes Islamiques (OCVI)
Annonce l'ouverture de nomination pour

les Prix de l'OCVI

le 9ème Cycle pour l'an 2013 (1434 H)

Domaines du Prix

Prix de l'Écrit, ou la Documentation ou la Traduction	Prix de la Recherche Scientifique	Prix des Projets et Services Municipaux
<ol style="list-style-type: none">Prix de l'Architecture.Prix de la Planification Régionale et Urbaine.Prix des Services Municipaux, l'Aménagement paysager et l'Environnement.Prix de la Gestion et les Systèmes Municipaux.	<ol style="list-style-type: none">Prix de l'Architecture.Prix de la Planification Régionale et Urbaine.Prix des Services Municipaux, l'Aménagement paysager et l'Environnement.Prix de la Gestion et les Systèmes Municipaux.	<ol style="list-style-type: none">Prix de l'Architecture.Prix de la Planification Régionale et Urbaine.Prix des Services Municipaux, l'Aménagement paysager et l'Environnement.Prix de la Gestion et les Systèmes Municipaux.

Candidature pour les Prix

Les Organes ci-après peuvent présenter la candidature des participants:

- Municipalités, communes et gouvernorats membres de l'OCVI.
- Universités, instituts et centres de recherches.
- Fédérations et associations d'artisanats dans le monde islamique.
- Organisations, et associations dans le monde islamique.

- La candidature doit respecter les conditions de Prix.
- Les organes cités ci-dessus sont chargés d'élaborer les dossiers de la candidature y compris les documents, détails, photos, dessins ainsi que la biographie et l'oeuvre scientifique du candidat en additions à leurs opinions des justifications cette candidature.
- Les documents doivent être délivrer à la capitale ou ville membre afin de les expédier au temps convenable au Secrétariat Général de l'OCVI accompagnés des points de vue et justifications de la candidature.

Les Prix

- Le lauréat (ou les lauréats) du Premier Prix, sera fourni une somme de dix milles de dollars américains ou l'équivalent et une cuirasse de l'Organisation, et un certificat de mérite, et si il ya plus d'un lauréat du prix d'abord, la valeur du prix sera réparti également entre eux.
- Le lauréat (ou les lauréats ensembles) du Deuxième Prix, sera fourni une cuirasse de l'Organisation, et un certificat de mérite.
- Si le premier lauréat d'une branche de prix est un organe gouvernemental, municipalité, commune, ou gouvernorat, propriétaire ou entrepreneur, le prix serait une cuirasse de l'Organisation, et un certificat de mérite.
- L'OCVI prend en charge les frais des billets de voyage des lauréats pour recevoir leur prix, tandis que la capitale ou la ville hôte de la conférence prend en charge les frais de l'accommodation.

Les conditions et formulaires de candidature peuvent être obtenus des organes suivants

- Le Secrétariat Général de l'OCVI, BP. 13621 Jeddah (21414), Arabie Saoudite,
Tel. +9962 6981953 Fax : +9662 6981053 E-mail: webmaster@oicc.org
- Le Bureau de liaison de l'OCVI au Caire, avenue Amine Sami dérivé de l'avenue Al-Qasr Al-Ainee,
code postal 1144, le Caire, Egypte. Tel & Fax: + 202 27962922
- La capitale ou ville membre de l'OCVI (municipalité, commune ou gouvernorat etc.).
- Page de l'Actualité a le site Web de l'OCVI: www.oicc.org.

La date limite pour recevoir les nominations par le Secrétariat Général de l'OCVI à Djeddah est: le midi de Lundi le 16ème Juillet 2012 (26ème de Chaâbane 1433 H)